



MESSAGE

DE SON EXCELLENCE M. HISSEIN BRAHIM TAHA

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE

L'ORGANISATION DE LA COOPÉRATION ISLAMIQUE (OCI)

LORS DE

LA TROISIÈME RÉUNION MINISTÉRIELLE

DU

SYSTÈME DE PRÉFÉRENCES COMMERCIALES ENTRE LES ÉTATS

MEMBRES DE L'OCI (SPC-OCI) - COMITÉ DES NÉGOCIATIONS

COMMERCIALES

ISTANBUL, RÉPUBLIQUE DE TÜRKİYE

10 – 11 Juin, 2024

**Message de Son Excellence M. Hissein Brahim Taha, Secrétaire Général de l'OCI
à la Troisième Réunion Ministérielle du Système de Préférences Commerciales
entre les États Membres de l'OCI (SPC-OCI) - Comité des Négociations
Commerciales**

Prof Dr Ömer Bolat, Ministre du Commerce de la République de Türkiye,

Vos Excellences les Ministres

Mesdames et Messieurs,

**As-Salāmu Alaykum wa-rahmatu -llāhi wa- barakātuh (Que la paix et la
miséricorde D'Allah et ses bénédictions soient sur vous),**

C'est vraiment un grand plaisir et un honneur pour moi de m'adresser à cette Troisième Réunion Ministérielle du Système de Préférences Commerciales entre les États Membres de l'OCI (SPC-OCI) - Comité de Négociations Commerciales, qui se tient dans cette ville dynamique d'Istanbul, République de Türkiye. Je voudrais également saisir cette opportunité pour exprimer ma sincère appréciation et ma gratitude au Gouvernement et au Peuple de la République de Türkiye pour les excellentes dispositions, l'accueil et l'hospitalité chaleureux accordés à tous les délégués lors de cette Réunion.

Comme vos Excellences le savent peut-être, le SPC-OCI est un élément fondamental pour le renforcement de l'intégration économique dans la zone de l'OCI, conformément à la Charte Constitutive de l'OCI. Comme nous le savons, les systèmes tarifaires préférentiels peuvent fournir un véhicule institutionnel pour encourager la coopération dans le développement de l'infrastructure et traiter les externalités transfrontalières. Les engagements visant à libéraliser le commerce contenu dans les systèmes tarifaires préférentiels peuvent également donner aux législateurs une opportunité de s'engager dans de futures réformes de politique économique. En outre, ce système peut servir de forum pour améliorer les relations diplomatiques et accroître l'intégration économique non commerciale afin de favoriser l'amitié, la paix et la stabilité.

En outre, les Comités établis par ce système sont un excellent moyen de partager des points de vue différents, de créer des synergies et d'élaborer des voies mutuellement bénéfiques qui se traduisent par une meilleure coopération entre les pays Membres.

À cet égard, l'Accord Général sur la Coopération Économique et Technique entre les États Membres de l'OCI, adopté par la 8^{ème} Conférence Islamique des Ministres des Affaires Étrangères (CIMAÉ) en 1977, a invité tous les États Membres à développer les échanges commerciaux par la libéralisation du commerce, en réduisant ou en supprimant les restrictions douanières ou autres qui sont appliquées aux activités d'exportation/importation par le biais d'accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux.

Par la suite, la 6^{ème} Session du COMCEC, tenue à Istanbul, Türkiye, en Octobre 1990, a adopté l'Accord-cadre sur le SPC-OCI, visant à promouvoir le commerce parmi les États membres de l'OCI à travers l'échange de préférences commerciales. L'Accord-cadre (SPC-OCI) est entré en vigueur en 2003 et jusqu'à présent, le progrès de la mise en œuvre n'est pas encore à la hauteur de nos attentes en raison de certaines procédures internes en suspens par les États Membres.

Comme Vos Excellences le savent peut-être, le système de préférences commerciales est un projet très important visant à développer le commerce intra-OCI. J'espère que les divers événements mondiaux récents qui ont entraîné de graves perturbations dans les chaînes d'approvisionnement mondiales de certains produits de base essentiels pour nos États Membres sont des rappels suffisants de la nécessité pour nous de construire un système commercial intra-OCI robuste qui peut nous aider à absorber de tels chocs d'approvisionnement mondiaux. Par conséquent, ce SPC-OCI est conçu à cette fin.

Le SPC-OCI est important non seulement pour faciliter le commerce intra-OCI, mais aussi pour fournir un cadre solide à la coopération parmi les États membres de l'OCI. Le Système offre également des avantages aux états participants pour obtenir un accès plus large au marché, des exportations accrues, un bien-être économique amélioré et la création de plus d'opportunités d'emploi. Il est également un élément fondamental dans le développement des chaînes de valeur régionales et le renforcement de la création de plus d'emplois, en particulier pour le nombre croissant de jeunes dans nos pays.

Hamdoullah (Louange à Allah), Le SPC-OCI est devenu opérationnel le 1^{er} Juillet 2022, et actuellement 13 États Membres de l'OCI ont déjà soumis au Secrétariat du CNC la Liste des Produits pour les concessions tarifaires dans le cadre du SPC-OCI et, certains

des États Participants sont en train de mettre en œuvre le système. Dans ce contexte, je souhaite inviter les autres États Participants à prendre les mesures nécessaires pour renforcer sa mise en œuvre, ce qui contribuera certainement à une augmentation supplémentaire du commerce intra-OCI.

Selon le CIDC, les exportations des 13 États participants au SPC-OCI augmenteront d'une valeur comprise entre 30 millions de Dollars Américains et 3 billions de Dollars Américains par an. Les importations pourraient augmenter d'une valeur allant jusqu'à 500 millions de Dollars. On estime que la mise en œuvre du SPC-OCI entraînera une augmentation du commerce intra-OCI d'environ 1,8 billion de Dollars Américains par an. Ce chiffre pourrait augmenter de manière significative si davantage de produits et de pays participaient à ce système.

Dans ce contexte, je souhaite exhorter les États Membres qui n'ont pas encore signé ou ratifié les Accords SPC-OCI, à savoir l'Accord-cadre, le PRETAS et les Règles d'Origine, à le faire dans les plus brefs délais et à compléter les autres procédures d'adhésion au Système.

La République de Türkiye, le Bureau de Coordination du COMCEC et les autres institutions pertinentes de l'OCI, en particulier le CIDC et la BID, ont contribué de manière significative à ce processus. Nous apprécions le rôle crucial qu'ils ont joué dans ce domaine. Je souhaite également remercier le Bureau de Coordination du COMCEC, le CIDC et la BID pour l'organisation de plusieurs Réunions et programmes au cours des dernières années, incluant des webinaires et des ateliers de sensibilisation, afin de faciliter l'opérationnalisation du SPC-OCI. Dans ce contexte, je voudrais exhorter toutes les institutions pertinentes de l'OCI à continuer d'organiser des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités en ce qui concerne le SPC-OCI et inviter également les pays participants à assister activement aux réunions du SPC-OCI.

La mise en œuvre complète du SPC-OCI donnera une forte impulsion à la réalisation de nos aspirations à accroître le commerce intra-OCI conformément aux objectifs exposés par l'OCI-2025 : Programme d'Action, qui décide d'augmenter le commerce intra-OCI à un minimum de 25% d'ici 2025. En effet, plus de 27 Pays ont déjà atteint cet objectif et j'encourage les autres Membres à faire de même, alors que nous travaillons tous ensemble pour promouvoir les complémentarités Commerciales intra-OCI dans les secteurs stratégiques.

Avant de conclure mes commentaires, permettez-moi de vous rappeler que l'Oumma traverse une période extrêmement difficile. Qu'il s'agisse de l'ignoble génocide

qui se déroule quotidiennement en Palestine, des guerres et des conflits qui ont ravagé nombre de nos pays, du nombre considérable de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, des catastrophes naturelles, des effets du changement climatique, des récessions économiques mondiales, des pandémies et de nombreuses maladies persistantes aggravées par les dysfonctionnements des systèmes de santé dans nombre de nos pays, l'augmentation du chômage des jeunes qui représentent plus de 70 % de la population dans certains de nos États Membres, le poids écrasant de la dette qui représente plus de 100 % du PIB dans certains de nos pays, ainsi que bien d'autres défis et un cocktail de tous ces éléments réunis. Si, dans l'histoire de notre organisation, il y a eu un moment où nous avons eu besoin de nous concentrer sur l'unité et la coopération, c'est bien aujourd'hui. Ensemble, nous pouvons construire non seulement des liens commerciaux solides, mais aussi jeter des bases solides pour la survie et le développement d'une Oumma Musulmane prospère, capable de se débrouiller seule et de garantir un avenir agréable à ses enfants. Je vous laisse le soin de réfléchir à ce rappel.

Finalement, je souhaite féliciter nos hauts fonctionnaires et nos institutions qui ont proposé des recommandations concrètes visant à la mise en œuvre en temps voulu du SPC-OCI. Je suis convaincu que les recommandations pertinentes qu'ils ont présentées feront l'objet de votre considération, de votre enrichissement et de votre approbation.

Je souhaite que cette réunion aboutisse à des résultats fructueux.

As-Salāmu Alaykum wa-rahmatu -llāhi wa- barakātuh (Que la paix et la miséricorde D'Allah et ses bénédictions soient sur vous),